



Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.2.2004		1.2.2002

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Concepteur départemental WEB-conceptrice départementale WEB	2.06.022

2. But de la fonction
 Assurer la conception de sites Internet et Intranet pour un département, organiser et superviser la réalisation, et en assurer le suivi et la maintenance en respectant des directives de la chartre graphique de l'Etat.

3. Description de la fonction
 La fonction implique notamment d'/de :

Conception :

- analyser les besoins du maître d'ouvrage, en préciser le contenu et la charte graphique ;
- élaborer un cahier des charges ;
- tenir compte du budget et des délais fixés ;
- concevoir l'apparence, l'infographie et l'ergonomie de sites ;
- réaliser une maquette, collaborer avec les designers, graphistes ou infographistes ;
- soumettre le projet au maître d'ouvrage et procéder à certains ajustements ;

Réalisation :

- conduire les projets de réalisation de sites en associant les maîtres d'ouvrages, les collaborateurs dépositaires de l'information et les ingénieurs chargés de la gestion technique de systèmes, éventuellement avec d'autres mandataires externes, et assurer le suivi des demandes ;
- dynamiser le site, le relier à des bases de données, intégrer des informations ;
- référencer le site pour le faire connaître (moteurs de recherches, portails, mots-clés, etc.) ;
- jongler avec les contraintes techniques, maîtriser les langages de programmation ;
- développer des outils permettant au maître d'ouvrage d'administrer ensuite lui-même son site ;
- suivre l'avancement des travaux et tenir les délais ;
- vérifier et valider les pages avant la mise en production ;
- entretenir des relations suivies avec le coordinateur Web de l'Etat ;
- garantir la cohérence globale du site départemental en assurant la coordination avec tous les intervenants ;

Maintenance :

- réactualiser les pages en permanence et gérer la partie technique (sauvegardes et adaptation des sites) ;
- s'adapter aux nouvelles technologies du Web et en conséquence accorder ses méthodes de travail ;
- assurer la sécurité et la protection des sites.

4. Exigences de la fonction
 Maturité professionnelle, complétée par le diplôme de concepteur en communication Web ou formation jugée équivalente assortie d'une expérience de quelques années.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	H	A	H	Cl. max. 15
Points	34	9	42	5	50	Total 140